



INTRUSION AU COLLEGE LAPLACE A LISIEUX

Maître Sylvain Naviaux : « mon client s'est présenté spontanément »

Tandis que l'enquête continue pour connaître les causes du décès de Stéphane Vitel au collège Laplace de Lisieux le 11 août, l'avocat d'un des deux jeunes interpellés souligne que ces derniers n'étaient plus sur les lieux à l'heure du drame.

Maître Sylvain Naviaux, à partir de quand êtes-vous intervenu dans le cadre de l'enquête en cours liée au décès de Stéphane Vitel ?

Je suis intervenu dès le début de la garde à vue du mineur qui s'est présenté spontanément au commissariat de police de Lisieux.

Qu'a expliqué votre client ?

Mon client a indiqué qu'il était présent sur les lieux le vendredi 11 août, avec un ami, à une heure qui ne correspond pas à celle de la venue du principal. Il a reconnu qu'il a escaladé deux grilles, la première qui mène au parking et une seconde qui mène au collège. Il a reconnu aussi avoir fracturé une porte. La motivation revendiquée est qu'il y avait du bruit à l'intérieur, comme une présence humaine, et que c'est ce qui les a incité à pénétrer dans le collège. C'est quelques instants après avoir fracturé la porte secondaire que l'alarme se serait déclenchée. Il dit avoir entendu des bruits de pas, comme venant de l'escalier, et que c'est ce mélange alarme et bruits de pas qui les a fait partir.

Quelles étaient leurs motivations à entrer par effraction dans cet établissement ?

Ils étaient dans une escapade. Ils avaient beaucoup bu. C'était une virée à pied très alcoolisée. Ils ont entendu du bruit venant de l'intérieur du collège, ce qui les a incité à escalader les grilles et à forcer la porte.

« L'exploitation du téléphone de mon client a permis de démontrer qu'ils ne pouvaient pas être dans le collège au moment de la période fatidique pour le principal. »

Maître Sylvain Naviaux

Le procureur de la République de Caen a indiqué, lors d'une conférence de presse le 16 août, qu'ils avaient l'habitude de se filmer avec leurs téléphones...

Oui, effectivement. Cette nuit-là, ils se filmaient depuis des heures. L'exploitation du téléphone de mon client a permis de démontrer qu'ils ne pouvaient pas être dans le collège au moment de la période fatidique pour le principal. Il y a à la fois la géolocalisation et les vidéos du téléphone qui permettent de le prouver. Et les vidéos montrent qu'il n'y a pas eu de changement de comportement avant et après l'entrée dans le collège.

Comment s'est passée la prise de conscience pour votre client ?

Il y avait eu beaucoup d'alcool. Le réveil a été tardif. Il s'en est rendu compte le samedi matin. Ca a d'abord été un premier sentiment de culpabilité. Il s'est senti responsable et en a parlé à sa mère dès le samedi. Ils ont décidé de se rendre au commissariat.

Plusieurs jours s'étaient écoulés. A-t-il hésité à se déplacer au commissariat ?

Au début, il y avait la peur des conséquences de ne pas pouvoir prouver ses dires et de ne pas être cru. C'est un scénario qu'on aurait du mal à imaginer. Mais, dans leur délire, involontairement, ces deux jeunes s'étaient préconstitué des preuves qu'ils n'étaient plus sur les lieux au moment fatidique.

Philippe JAUTÉE



Basé à Honfleur, Sylvain Naviaux est l'avocat du jeune de 17 ans qui a reconnu le 14 août s'être introduit avec un ami majeur au collège Pierre Simon de Laplace, à Lisieux, le 11 août 2023. P.J.